



Protocole Santé mentale

publié le 05/12/2025

Lors du dernier conseil d'administration, il a été présenté le protocole de Santé mentale du collège Jean Hay. Ce protocole vise à proposer un « parcours » facilitant le repérage et la prise en charge d'élèves en situation de souffrance psychique. Il s'accompagne de la réalisation d'un état des lieux des besoins en santé mentale dans l'établissement et de la programmation d'actions individuelles et collectives qui en résultent.

Le circuit d'alerte et de prise en charge est à définir en fonction d'une part de l'urgence de la situation identifiée et d'autre part du personnel disponible et formé au sein de l'établissement.

Chaque membre de la communauté éducative, en fonction de son domaine d'expertise, contribue à repérer, alerter, évaluer, adresser ou assurer un suivi.

Plus spécifiquement, ce protocole doit ainsi permettre aux personnels et aux élèves de mieux repérer les signes de souffrance psychique et de savoir à qui s'adresser lorsqu'ils repèrent une situation problématique.

Cordialement

La principale

Document joint

 [r25_protocole-en-sante-mentale-2d_1_](#) (PDF de 535.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.